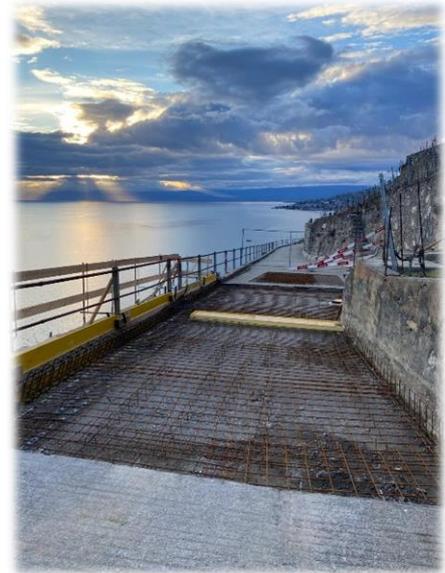




# RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR SA GESTION 2024



*Ch. de Longchamp – Avant / Après réfection*



*Réfection du Ch. du Dézaley*



*Renaturation du Forestay et du Longiron - Vergnolet*



*Remplacement conduite adduction  
La Moille – Pré de Jour – Mt-Chesau*

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 93c al. 2 de la Loi sur les Communes (LC, BLV 175.11) du 28 février 1956 (état au 1<sup>er</sup> janvier 2022) et à l'art. 91 du Règlement du Conseil communal, nous avons l'avantage de vous présenter notre rapport de gestion concernant l'exercice 2024.

*Le genre masculin est utilisé dans le présent rapport comme genre neutre de manière à alléger le texte et d'en faciliter la lecture*

## Sommaire

---

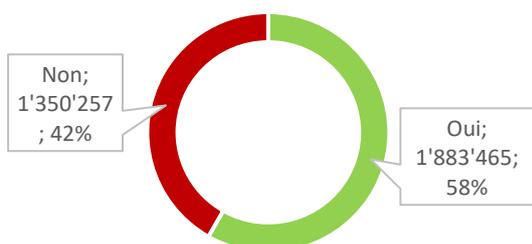
Administration générale – Finances	pages	8 à 10
Bâtiments communaux – Domaines	pages	37 à 41
Conclusions	page	46
Conseil communal	pages	3 à 5
Cours d'eau et lacs	pages	32 à 34
Eaux	pages	27 à 29
Eaux usées	page	37
Ecoles	pages	41 à 43
Environnement	page	36
Forêts	page	35
Informatique	page	44
Municipalité	page	6
Office de la population	pages	11 à 13
Police	pages	13 à 16
Police des construction – Urbanisme	pages	24 à 26
Protection civile – ORPC	page	30
Ressources humaines	pages	7 à 8
SDIS Cœur de Lavaux	pages	30 à 31
Services industriels (PECC)	pages	29 à 30
Sports	pages	41 à 43
Social	page	45
Travaux	pages	16 à 23

### Votations 2024

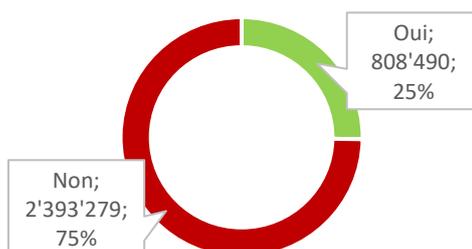
Le corps électoral a été appelé à se rendre 4 fois aux urnes en 2024 et s'est prononcé sur les objets suivants :

#### Votations fédérales du 03 mars 2024 :

13ème rente AVS

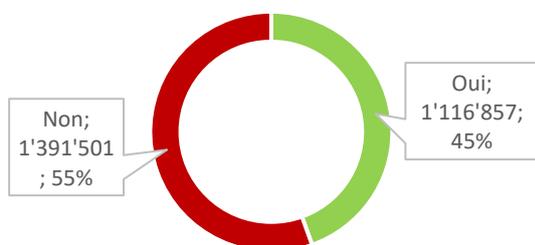


Initiative sur les rentes



#### Votations fédérales du 09 juin 2024 :

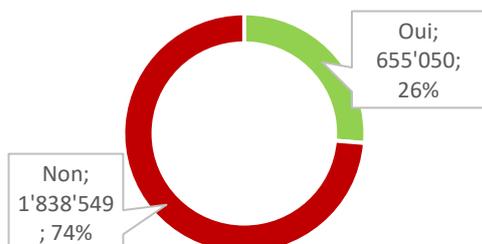
Allègement des primes



Frein aux coûts



Liberté et intégrité physique

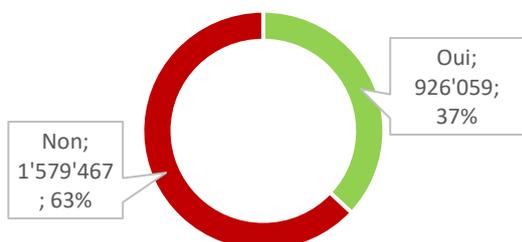


Approvisionnement électrique

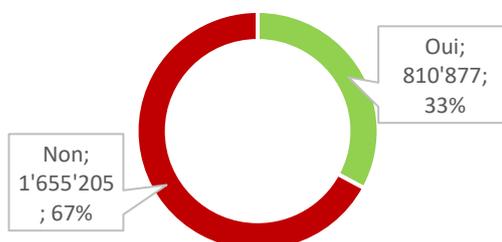


Votations fédérales du 22 septembre 2024 :

Initiative biodiversité

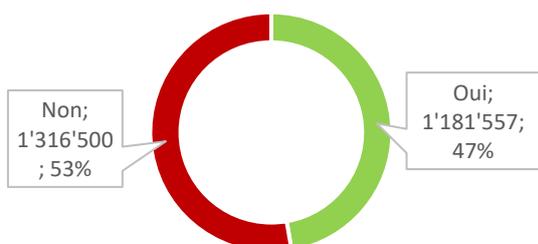


Réforme prévoyance LPP

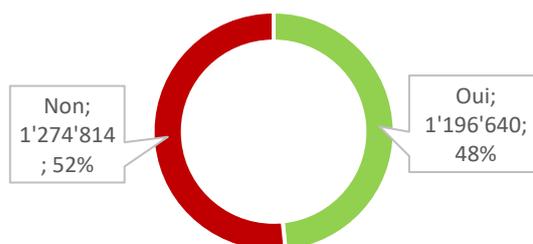


Votations fédérales du 24 novembre 2024 :

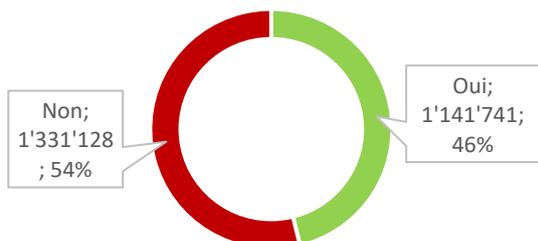
Routes nationales



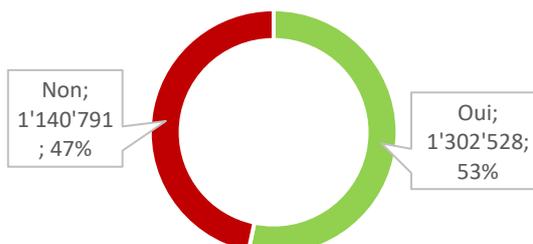
Sous-location



Besoin propre



Financement des prestations



**Séances 2024**

Séance du 29 février :

Le Conseil Communal a décidé d'octroyer un crédit de CHF 337'000.00 afin de procéder au remplacement de la conduite d'adduction reliant les sources du Pré de Jour au réservoir du Mont-Chesau et à la mise en place d'une défense incendie à la Moille, conformément au préavis municipal no 01/2024 du 16 janvier 2024.

### Séance du 22 mai :

Le Conseil Communal a décidé :

- D'octroyer un crédit de CHF 235'300.00 afin de procéder à l'élargissement et la réfection de la chaussée, création d'un trottoir et d'une piste mixte sur la RC 763 (Rte de Chardonne), conformément au préavis municipal no 02/2024 du 30 avril 2024 ;
- D'octroyer un crédit de CHF 180'000.00 afin de procéder à l'extension d'un trottoir existant et création d'un nouveau trottoir au Ch. du Signal (Z.I. du Verney), conformément au préavis municipal no 03/2024 du 30 avril 2024.

### Séance du 27 juin :

Le Conseil Communal a décidé :

- D'accepter le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2023 ;
- D'accepter les comptes communaux 2023.

A cette occasion, les membres du Conseil Communal ont élu les personnes suivantes au bureau du Conseil Communal pour l'année 2024-2025 :

- Président : M. Blaise Munarin
- Vice-Président : M. Jean-Bernard Chevalley
- Scrutateurs : Mme Salomé Rolaz et M. Pierre-Alexandre Chevalley
- Scrutateurs suppléants : Mme Christelle Kucr et M. Bryan Tettoni

### Séance du 26 septembre :

Le Conseil Communal a décidé :

- D'octroyer un crédit de CHF 250'000.00 afin d'effectuer l'achat d'un véhicule équipé pour le déneigement pour la voirie, conformément au préavis municipal no 04/2024 du 27 août 2024 ;
- D'accepter le préavis municipal no 05/2024 du 20 août 2024 relatif à l'arrêté d'imposition 2025.

### Séance du 05 décembre :

Le Conseil communal a décidé :

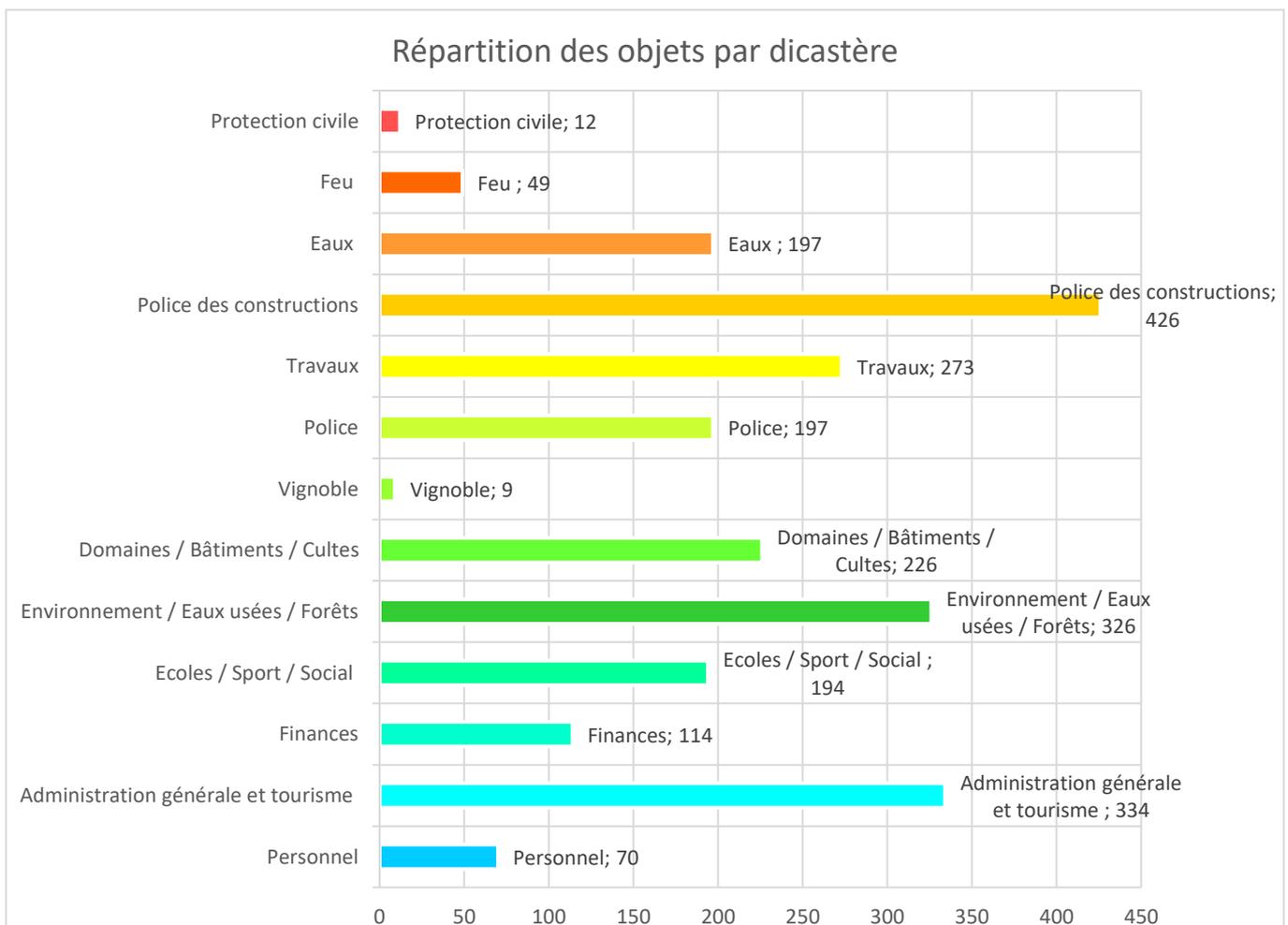
- D'accepter le budget communal 2025, conformément au préavis municipal no 06/2024 du 12 novembre 2024 ;
- D'octroyer un crédit de CHF 245'000.00 pour réaliser les travaux de remplacement d'une conduite d'eau potable et de défense incendie, réalisation d'un nouveau bouclage électrique et remplacement de gaines Swisscom, conformément au préavis municipal no 07/2024 du 12 novembre 2024 ;
- De refuser d'octroyer un crédit de CHF 691'000.00 afin de procéder à la réfection AF du Ch. de la Chapelle – Procédure 3 – Etape 2, conformément au préavis municipal no 08/2024 du 12 novembre 2024.

## Municipalité

Dans le cadre de ses fonctions, les membres de la Municipalité ont assisté, en corps ou en délégation, à diverses séances, assemblées et manifestations à Puidoux, comme à l'extérieur.

Durant l'année 2024, la Municipalité a tenu 47 séances ordinaires au cours desquelles elle a traité 2'427 objets (2'855 objets en 2023).

Ci-dessous vous trouverez la répartition des objets traités lors des séances ordinaires :



*Les chiffres susmentionnés ne comprennent **pas** les réponses données directement par l'Exécutif et les collaborateurs du secrétariat municipal.*

## Ressources humaines

---

### Secrétariat municipal

Mme Laurane Waeber (Morero), Secrétaire municipale a :

- Obtenu son brevet fédéral de spécialiste en administration publique en juillet 2024

De plus, elle a suivi les journées de formation suivantes :

- Cours sur le patrimoine arboré et sur la nouvelle LPrPNP
- Séminaire sur l'immobilier (CVI)

En parallèle, Mme Waeber (Morero) a été élue au sein du Comité de l'Association Vaudoise des Secrétaires Municipaux (AVSM) et est en charge de la politique de formation, de la formation initiale et du projet de formation obligatoire.

M. Mehdy Henrioud, collaborateur, a augmenté son taux d'activité à 90%, soit un 70% pour le secrétariat municipal et un 20% annualisé pour l'Office de la population. Durant l'année 2024, M. Henrioud a suivi les formations suivantes :

- Cours de base sur le contrôle des habitants
- Cours sur le logiciel de la statistique trimestrielle de la construction (STC)

### Bourse communale

Mme Saskia Lätt a quitté sa fonction de Boursière communale au 30 septembre 2024.

Le poste de Boursier communal étant l'un des trois postes-clés de l'administration communale, la Municipalité a décidé de s'allier aux compétences d'une société spécialisée dans le recrutement afin de repourvoir cette fonction. Après plusieurs entretiens, la Municipalité a porté son choix sur la candidature de M. Vincent Siegenthaler.

Dans l'attente de sa prise de fonction, M. Dominique Kaser a repris ses activités de Boursier communal afin d'assurer le bon fonctionnement du service.

La Municipalité a accepté la démission de M. Gabriel Lavignasse, collaborateur en CDD, avec effet au 14 juillet 2024.

Madame Anne Blaser Michaud a été engagée en CDD à 60% du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 31 janvier 2025 en tant qu'adjointe. Mme Blaser Michaud est au bénéfice d'un brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité et a déjà exercé en tant que Boursière communale. La Municipalité a décidé de prolonger son contrat jusqu'au 31 juillet 2025.

Madame Zoé Lambert, collaboratrice, a repris ses activités à 20% dès le 05 août 2024, mais a quitté ses fonctions au 31 décembre 2024.

## **Office de la population**

Durant l'année écoulée Mme Annick Vouilloz, Préposée à l'Office de la population, a participé à différentes séances de l'Association Vaudoise des Contrôles des Habitants (AVDCH) et a présidé la Régionale de l'Est qui a eu lieu le 02 octobre 2024 aux Diablerets.

Elle contribue également au groupe de travail COCOORD (instance de pilotage réunissant différents acteurs, soit la DGF, la DGAIC, le SPOP, la DGNSI, l'AVDCH, l'AVRiC et l'AVSM) qui se réunit à Lausanne, dans les locaux de l'Administration cantonale des impôts.

## **Voirie communale**

M. Gérald Gavin, responsable de la voirie, a fêté le 03 juillet ses 35 ans d'activité au sein de la Commune de Puidoux. Il a également effectué son permis « nacelle ».

Le 06 janvier a marqué les 10 ans d'activité de MM. Gérald Chappuis, employé de la voirie et du service des eaux, et Charles-Henri Chappuis, employé de la voirie.

Après la fête du jubilé, le 29 février s'est distingué par le début d'un nouveau chapitre pour M. Charles-Henri Chappuis qui a fait valoir son droit à la retraite.

## **Service de conciergerie**

Mme Anne-Claude Chappuis, concierge, a fêté le 1<sup>er</sup> janvier ses 15 ans d'activité au sein de la Commune de Puidoux.

## **Sortie du personnel 2024**

Le 28 novembre a eu lieu la sortie du personnel où l'ensemble des membres de la Municipalité et des collaborateurs de la Commune a pu assister à l'une des représentations de la Revue de Thierrens.

## **Administration générale - Finances**

---

### **Finances**

#### Impôts :

Le 15 avril la DGAIC a transmis divers formulaires concernant les rendements d'impôts 2023. Après contrôles, ceux-ci ont été validés par la Municipalité en date du 24 avril.

Au total, les impôts communaux se montent à CHF 10'323'231.20.

## Quelques chiffres sur la bourse communale en 2024 :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Nombre d'écritures</b>	7'058	7'078
<b>Nombre de paiements</b>	1'687	1'623
<b>Factures diverses</b>	463	460
<b>Factures eaux usées et eau de consommation</b>	1'222	1'209

### **Administration générale**

#### Préfecture

Conformément aux dispositions légales, M. Daniel Flotron, Préfet du district Lavaux-Oron, a procédé le 30 octobre 2024 à l'inspection préfectorale annuelle.

Cette visite permet au Conseil Communal, à la Municipalité et aux différents services communaux de présenter le travail effectué durant l'année et selon le planning transmis au préalable par la Préfecture.

#### Nonagénaires et centenaires 2024

En 2024, la Commune de Puidoux ne comptait pas de centenaire.

La Municipalité a eu le plaisir de fêter 6 nonagénaires et d'offrir les cadeaux d'usage.



#### Archives communales

Afin d'assurer la pérennité des archives communales qui font l'objet de plus en plus de contraintes administratives accompagnées de connaissances spécifiques et pointues, la Municipalité a décidé de conclure un contrat de maintenance avec la société Pro Archives SA.

Les travaux principaux consisteront à trier les documents devant être conservés selon le calendrier officiel de conservation de l'Etat de Vaud et d'archiver les dossiers de manière à gagner en efficacité et en efficience lors de recherches. Il est prévu 12 interventions par année en moyenne.

### Journée des Communes vaudoises

C'est en terre chablaisienne que s'est déroulée la journée des Communes vaudoises 2024, plus précisément à Aigle.

Cette 115<sup>ème</sup> assemblée générale a rassemblé pas moins de 1'700 élus et employés communaux.

### Un giron FVJC à Puidoux ?

Durant l'été 2024, la Municipalité a été approchée par les sociétés des Jeunesses de Puidoux et Forel qui souhaitent allier leurs forces afin d'organiser un giron dans le centre en 2028.

C'est tout naturellement qu'elle leur a signifié son soutien pour ce défi de taille !

### Jeunes citoyens 2024

Les Communes de Puidoux, Chexbres, Rivaz et St-Saphorin ont décidé en avril 2024 de s'unir afin de recevoir leurs jeunes citoyens lors d'une réception annuelle.

En effet, ce regroupement permet aux jeunes de retrouver leurs amis n'habitant pas la même Commune lors de cette réception. Les Municipalités espéraient également que ce changement les motive davantage à participer à cette soirée.

Pour mémoire : la réception des jeunes citoyens de 2022 avait dû être annulée, car aucune inscription n'avait été enregistrée. En 2023, ils avaient été invités lors de la réception des nouveaux habitants où 8 jeunes y avaient pris part.

Cette année, les festivités ont eu lieu le 12 septembre 2024 aux abords du lac de Bret où 12 jeunes ont pu participer à une initiation de rame suivie d'un repas au restaurant du lac de Bret.

Par son discours de bienvenue, M. René Gilliéron, Syndic de Puidoux, a relevé cette activité symbolique qu'est la rame :

*« En plus d'être un loisir, cet exercice représente quelque chose de fondamental pour la vie en communauté. Il ne suffit pas de ramer seul, chacun dans son coin. Il faut se coordonner, être à l'écoute des autres, trouver un rythme commun. A l'inverse, si chacun rame comme il l'entend, le bateau n'avancera pas, ou pire, il perdra sa direction. »*

### Lavaux Patrimoine mondial (LPm)

LPm a lancé en 2023 le projet « Immersion à Lavaux » qui consiste à déployer une nouvelle signalétique à Lavaux entre la gare de Chexbres et celle de Cully, tout en portant une attention particulière sur l'équipement du Ch. des Grands Crus Dézaley.

De plus, les différents totems situés sur le territoire communal se sont vus offrir de nouvelles faces avec les informations au goût du jour.

## Office de la population - Bureau des étrangers

Durant l'année 2024, l'Office de la population a traité les mutations suivantes :

2024	Diff.	Mutations	2023
415	+175	Demandes ou renouvellements de permis étrangers	240
64	-23	Cartes d'identité	87
268	-17	Attestations de domicile gratuites	285
4'237	-1	Mutations informatiques diverses	4238
256	-71	Arrivées dans la commune	327
278	-25	Départs de la commune	303
12	-10	Décès gérés 16, dont 12 personnes domiciliées à Puidoux	22
<b>24</b>	<b>-1</b>	<i>Naissances (comptabilisées dans « Arrivées »)*</i>	<b>25</b>

2024	Diff	Puidoux compte au 31 décembre 2024	2023
<b>2'984</b>	<b>-34</b>	<b>Habitants</b>	<b>3018</b>
49	+2	Population en séjour	47
1'304	0	Nombre de ménages	1304
1'916	+23	Nombre de familles	1893
2'041	-45	Suisses	2086
943	+11	Etrangers (56 nationalités)	932
824	-32	Protestants	856
724	-4	Catholiques	728
1'436	+2	Autres religions, sans ou inconnue	1434
340	+17	Permis « B »	323
580	+7	Permis « C »	573
9	+1	Permis « L » (courte durée)	8
9	-7	Permis en attente d'établissement au SPOP	16
3	-6	Permis d'admissions provisoires « F »	9
0	0	Permis pour requérant d'asile « N »	0
0	0	Fonctionnaire international	0
2	-1	Permis S (guerre Ukraine)	3

<b>2024</b>	<b>Registre civique</b>	<b>2023</b>
4	Préparations pour les votations et (ou) les élections	3
<b>2024</b>	<b>Demande de naturalisation</b>	<b>2023</b>
19	Activité reprise par l'Office de la population en septembre 2021	15

Remarques importantes :

Le chiffre officiel retenu par l'Office de la statistique au 31.12.2024 comprend la population suisse établie, la population étrangère avec une durée de séjour d'au moins un an, y compris les fonctionnaires d'organisations internationales et la population du domaine de l'asile résidant en Suisse depuis au moins un an. Il ne comprend pas la population étrangère bénéficiant d'un permis de séjour de moins d'un an et les personnes en attente d'autorisation, à l'inverse de la présente statistique.

Pour arriver au nombre total d'habitants 2024, il faut faire le calcul suivant : habitants 2024 + arrivées – décès – départs : 3018 + 256 – 12 – 278 = 2984.

**\*Les naissances** sont englobées dans le groupe « arrivées » et sont indiquées sur une ligne à part, à titre indicatif.

Mutations informatiques diverses (4'237) : il s'agit du total des événements traités pour les individus. Par exemple : mariage, séparation, divorce, changement d'adresse, changement de nom, naissance, décès, etc.

- Age moyen de la population suisse : 41.95
- Age moyen de la population étrangère : 36.97
- Moyenne d'âge générale : 40.38

Il s'agit ici des tâches de base exécutées par l'Office de la population en 2024. Le détail de la statistique est consultable en tout temps.

### Contrôle des initiatives – référendums

- Initiative populaire fédérale « Conditions de travail équitables pour les chauffeurs (initiative sur les chauffeurs) »
- Référendum contre la modification du 29 septembre 2023 de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité
- Référendum contre la modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre)
- Référendum contre la modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail : résiliation pour besoin propre)
- Initiative populaire fédérale « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste (Initiative pour l'avenir) »
- Initiative populaire fédérale « De l'électricité en tout temps (Stop au blackout) »
- Initiative populaire fédérale « Pour une politique énergétique et climatique équitable: investir pour la prospérité, le travail et l'environnement (initiative pour un fonds climat) »
- Initiative populaire fédérale « Oui à des rentes AVS équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage ! »
- Initiative populaire fédérale « Oui à des impôts fédéraux équitables pour les couples mariés – Pour enfin en finir avec la discrimination du mariage ! »
- Référendum contre la modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations)

- Initiative populaire fédérale « Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité) »
- Initiative populaire fédérale « Qui veut payer en argent liquide doit pouvoir le faire ! »
- Initiative populaire fédérale « Oui à la sécurité de l'approvisionnement médical »
- Initiative populaire fédérale « Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion) »
- Initiative populaire fédérale « Oui à un avenir sans expérimentation animale »
- Initiative populaire fédérale « Pour un droit de la nationalité moderne (initiative pour la démocratie) »
- Initiative populaire fédérale « Pour une alimentation sûre – grâce au renforcement de la production indigène durable, à davantage de denrées alimentaires végétales et à une eau potable propre (initiative sur l'alimentation) »

## POLICE ADMINISTRATIVE - TRAVAUX - ROUTES

Dicastère de M. Serge Tettoni, Municipal

### Association Police Lavaux (APOL)

#### L'APOL en quelques chiffres

##### Ressources humaines



##### Division sécurité publique



##### Statistiques opérationnelles



## Division police administrative



## Division services généraux



Le rapport d'activité 2024 complet de l'APOL est consultable auprès de l'administration communale ou sur leur site internet [www.policelavaux.ch](http://www.policelavaux.ch)

## Police administrative

---

### Radar pédagogique

En novembre 2024, la Municipalité a décidé d'acquérir un radar pédagogique. Il s'agit d'un dispositif automatique à but préventif et non répressif qui affiche la vitesse des automobilistes.

Pour compléter cet achat, une licence a été obtenue permettant ainsi d'enregistrer dans les deux sens à des fins statistiques :

- Les vitesses
- Les quantités de véhicules
- Les vitesses de pointe, moyenne et V/85

**Qu'est-ce que la vitesse V/85 ?** La norme V/85 correspond au fait que 85% des usagers respectent la vitesse prescrite.

## Mesures de vitesses

Durant l'année 2024, diverses prises de mesures de la vitesse ont été réalisées, soit :

Rte du Village :



*Emplacement du radar*

Le compteur a été placé du 22 au 29 avril 2024 et cette artère est limitée à 50km/h.

En direction de Palézieux, il a été enregistré une vitesse maximale de 46 km/h. Quant à la norme V/85, les vitesses moyennes s'élèvent à 29 km/h, résultant un passage de 932 véhicules.

En direction de Puidoux gare, il a été enregistré une vitesse maximale de 66 km/h. Quant à la norme V/85, les vitesses moyennes s'élèvent à 28 km/h, résultant un passage de 793 véhicules.

Ch. de la Chapelle :



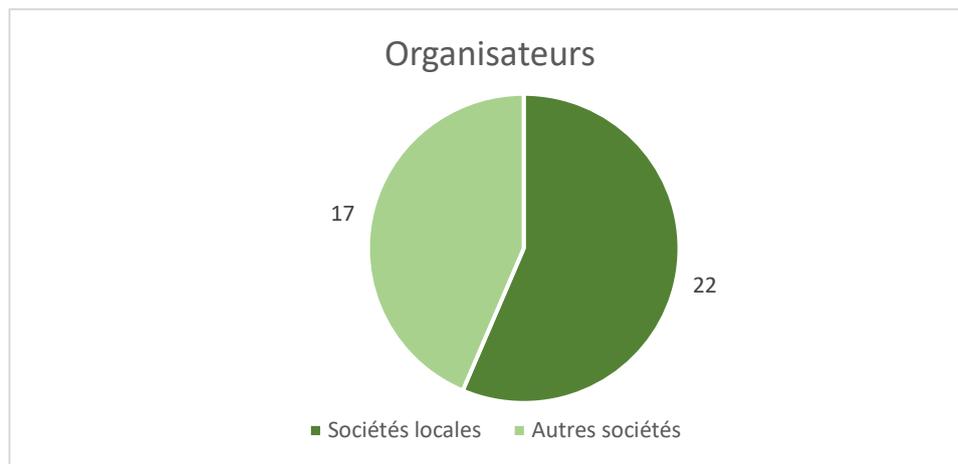
*Emplacement du radar*

Le compteur a été placé du 10 au 17 décembre 2024 et cette artère est limitée à 50km/h.

En direction de Puidoux, il a été enregistré une vitesse maximale de 41km/h. Quant à la norme V/85, les vitesses moyennes s'élèvent à 28 km/h, résultant un passage de 2'818 véhicules.

En direction de Cremières, il a été enregistré une vitesse maximale de 42 km/h. Quant à la norme V/85, les vitesses moyennes s'élèvent à 28 km/h, résultant un passage de 2'995 véhicules.

## Manifestations 2024



*Parmi les événements organisés par les sociétés locales, seule une manifestation n'a pas été ouverte au public.*

En plus des manifestations directement organisées à Puidoux, 15 autorisations « de passage » ont été délivrées en 2024.

On entend par « passage », les manifestations n'ayant pas comme localité principale « Puidoux », mais traversant tout de même le territoire ou ayant un impact pour la Commune (exemples : *Marathon de Lausanne, Vevey Lavaux Up, Epesses en Fête*).

## Travaux - Routes

---

### Module de gestion de la voirie

En mai 2024, la Municipalité a pris la décision d'acquérir le module de gestion de la voirie développé par le bureau Gemetris SA.

Il s'agit d'un onglet supplémentaire venant s'ajouter au géoguichet communal permettant d'avoir un inventaire des routes (vue d'ensemble, catégorie, fonction, géométrie du réseau), un aperçu de l'infrastructure existante et son état et de pouvoir illustrer graphiquement les réfections prévues.

### Réalisation de cartes de dangers naturels

La DGE a décidé d'adjuger en mars 2024 les prestations au bureau Norbert SA afin de réaliser les cartes de dangers naturels suivantes pour les secteurs Tour de Marsens, La Crochettaz, Les Cribles et Treytorrens :

- Etablissement d'une carte de danger « Chutes de pierres et blocs (CPB) »
- Mise à jour de la carte de danger « Glissements de terrain spontanés (GSS) »

En effet, dans les secteurs situés en dehors de la zone à bâtir (zone agricole et zone viticole) les dangers ne sont pas répertoriés dans les cartes de dangers naturels.

## **Ligne de bus Puidoux-Mont-Pèlerin-Jongny-Chardonne-St-Saphorin-Chexbres**

En octobre 2019, les Communes susmentionnées avaient sollicité la DGMR pour étudier la desserte par une ligne de transport public. Un essai de cette ligne avait été effectué en novembre et avait démontré de nombreux endroits critiques au niveau des arrêts de bus et des aménagements seraient nécessaires pour assurer la sécurité des voyageurs et respecter certaines normes, notamment la LHand.

Aussi, une étude sur la rentabilité a été nécessaire et il en est ressorti que les différents potentiels clients apparaissent trop faibles pour atteindre cet objectif et justifier une desserte régulière par une nouvelle ligne régionale.

Pour finir, la Confédération a annoncé ne pas pouvoir financer de nouvelles prestations pour les années d'horaires 2025/2026, voire également 2027.

Pour toutes ces raisons, la DGMR a informé en début d'année 2024 qu'elle a été contrainte d'abandonner le projet.

## **Réouverture de la halte CFF de la Z.I. du Verney**

La DGMR a informé la Municipalité qu'au changement d'horaire du 15 décembre 2024, la ligne ferroviaire régionale R7 Vevey – Puidoux sera prolongée à Palézieux dans le cadre des importants changements du nouvel horaire CFF 2025.

Afin de pouvoir assurer des correspondances à la fois à Vevey en direction du Valais (IR90) et à Palézieux vers Berne (IR15), les trains R7 devront être accélérés et ne pourront effectuer que les dessertes suivantes : Vevey – Chexbres – Puidoux – Palézieux.

La desserte des haltes de Vevey-Funi et Corseaux-Cornalles sera reportée sur la route (bus Chexbres – Vevey). Dès lors aucun arrêt supplémentaire ne sera possible. De plus, la réouverture du point d'arrêt de la zone industrielle du Verney nécessiterait la mise en conformité de la gare (LHand) qui n'est prévue dans aucune planification de la part des CFF.

## **RC 780 - Plat du Dézaley - Abaissement de la vitesse à 60 km/h**

Suite au recours déposé le 15 novembre 2023 contre la décision de la DGMR d'abaisser la vitesse à 60 km/h sur un tronçon de la RC 780, plat du Dézaley, la Cour de Droit Administratif et Public (CDAP) a convoqué les parties à une inspection locale qui s'est déroulée le 20 mars 2024.

Après avoir entendu les explications et après avoir pu exprimer sa position, la Municipalité a décidé de retirer son recours contre la décision attaquée.

## **RC 763 - Rte de Chardonne / Suhen - Réfection et création d'un trottoir**

A l'occasion d'une séance le 22 février en présence de la Commune de Chexbres et la DGMR, les plans du projet ainsi que le tableau financier ont été réceptionnés.

Les travaux sur le territoire communal de Puidoux ont consisté à raccorder les infrastructures existantes au projet, la création d'un trottoir pour piétons de 240 m, ainsi que la réfection de la chaussée.

La réalisation de l'ouvrage a été financée par le Canton pour la partie routière. La partie cyclable est prise en charge à 100% par l'Etat de Vaud dans le cadre de sa stratégie cantonale pour la promotion du vélo.

Quant aux aménagements pour les piétons, ces frais ont incombé à la Commune de Puidoux avec l'octroi d'une subvention de 50% sur le montant subventionnable.

Le préavis municipal a été présenté au Conseil communal lors de sa séance du 22 mai 2024. Suite à son acceptation, les travaux ont débuté le 02 avril 2024 en commençant par le tronçon situé sur la Commune de Chexbres et un plan de déviation pour toute la circulation a été mis en place jusqu'à la fin du mois de novembre.

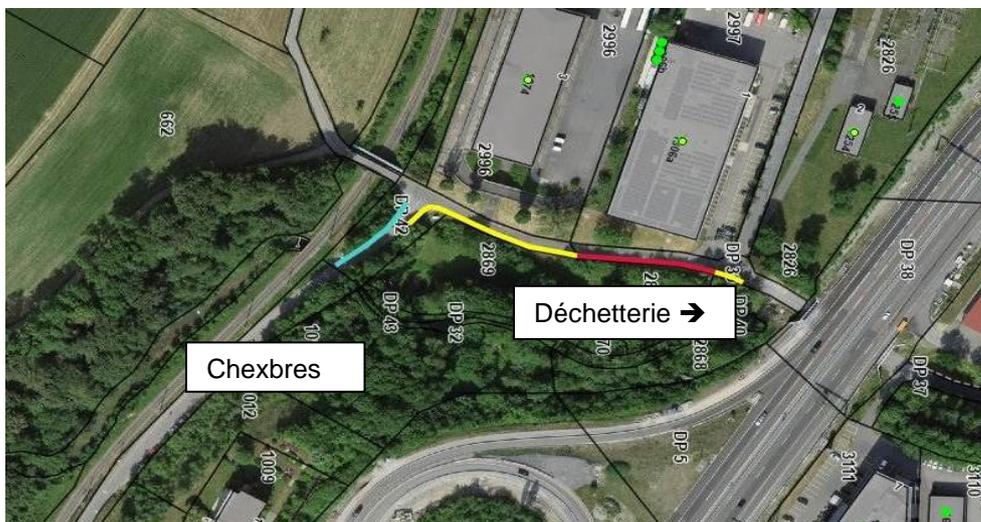
En complément desdits travaux, il a été nécessaire de déplacer 2 candélabres et d'en supprimer 1 afin de pouvoir édifier le trottoir.

En juillet, une convention relative à la construction et l'entretien des ouvrages a été signée entre la Commune de Puidoux et la DGMR.

La majorité du chantier s'est terminée fin novembre 2024 comme initialement prévu. La pose du revêtement définitif sur Puidoux est programmée au printemps 2025 lorsque les températures seront plus clémentes.

#### Ch. du Signal - Création d'un trottoir

Afin de sécuriser le transit des piétons et écoliers entre les Communes de Puidoux et Chexbres, la Municipalité a décidé mandater le bureau Gemetris SA dans le but de créer un trottoir au Ch. du Signal (côté Z.I. du Verney) :



Le projet comprenait, pour une longueur totale de 190 m :

- Tronçon bleu : Prolongation du trottoir de type « piste cyclable ». Celui-ci a été défini ainsi afin de garder une continuité esthétique par rapport au trottoir réalisé sur Chexbres
- Tronçon jaune et rouge : Création d'un nouveau trottoir jusqu'à l'ouvrage existant

Le projet a été soumis à la DGMR en fin d'année 2023 pour un examen préalable. Il en est ressorti les éléments suivants :

- L'emprise sur la parcelle 2869 située en zone de verdure et en aire forestière devra être transférée au Domaine Public (DP)
- La largeur du trottoir doit être de 2 m conformément à la norme VSS 640'070

A la suite des remarques ci-dessus, la Municipalité a attiré l'attention de la DGMR sur le fait que le trottoir est situé à hauteur d'une zone protégée, d'un biotope plus exactement. De plus, les ouvrages existants sont d'une largeur entre 1.40 m et 1.60 m.

Sur ces informations complémentaires, la DGMR a modifié son préavis et a accepté la largeur de 1.50 m.

Le projet a été soumis à l'enquête publique du 13 avril au 12 mai 2024 et n'a fait l'objet d'aucune opposition/observation.

Au vu du montant des travaux et conformément à la Loi sur les Marchés Public (LMP-VD), la procédure « sur invitation » a été définie pour ce chantier. Après l'analyse des différentes offres réceptionnées, le mandat a été adjugé en mai 2024 à la société JPF SA.

En parallèle, l'entier du dossier a été transmis à la DGMR et son autorisation pour effectuer les travaux a été réceptionnée le 30 août 2024. Cette décision a été rendue définitive et exécutoire le 17 octobre à la suite du délai référendaire de 30 jours.

### **Ch. du Signal - La Croix - Sécurisation et réfection**

De par la construction de nouveaux bâtiments d'habitation et d'un hôtel au lieu-dit « Le Signal », la Municipalité a émis le souhait de sécuriser et réfectionner la chaussée du Ch. du Signal en direction de « La Croix ».

Le bureau Gemetris SA a établi un rapport technique et le projet a été transmis à la DGMR en date du 11 décembre 2024 pour examen préalable.

### **Réfection des chemins AF - Procédure 3 - Etape 1**

#### **Ch. du Dézaley :**

Le chantier a débuté le 04 mars 2024 et des panneaux interdisant toute circulation (piétonne y compris) ont été posés à différents endroits et l'annonce a été transmise à « SuisseMobile ».

Le transit a été à nouveau ouvert en date du 12 avril après la phase de stabilisation.



*Ch. du Dézaley*

### Ch. de Vers chez les Conne et Ch. de Longchamp :

La séance de démarrage du chantier s'est déroulée le 06 mars 2024 et le chantier a pu débuter 4 jours après.

Ceux-ci se sont terminés en été 2024.

Pour l'ensemble de cette étape, une séance de vérification des 3 sites a été réalisée le 04 novembre 2024 où quelques défauts mineurs ont été mis en évidence.

La société JPF SA s'est engagée à les supprimer à fin novembre. L'ouvrage est considéré comme reçu.



*Ch. de Vers chez les Conne*

### **Réfection des chemins AF - Procédure 3 - Etape 2**

Dans la présente étape, il a été décidé de réfectionner la Rte de Cremières et le Ch. de la Chapelle. La Municipalité a confié les prestations d'ingénieurs pour la réalisation du projet au bureau Gemetris SA.

Au vu du montant des travaux et conformément à la LMP-VD, la procédure ouverte a été définie pour ce chantier.

Le 15 octobre, le tableau récapitulatif des offres réceptionnées a été transmis par le bureau Gemetris SA. Après une analyse complète des propositions reçues, le bureau Gemetris SA a suggéré d'adjuger les travaux à la société Weibel SA.

Les courriers ont été envoyés aux différentes entreprises tout en précisant les voies de recours dans un délai de 20 jours à réception de la communication de la décision.

En raison de certaines contraintes liées à l'accès des riverains et aux agriculteurs, il a été initialement prévu de fractionner la réfection en 3 tronçons. Pour ce faire, une séance a été organisée le 29 juillet en présence des agriculteurs et/ou exploitants des parcelles riveraines de façon à connaître leurs impératifs pour la période des travaux.

Il en est ressorti qu'il est préférable de réaliser les travaux en 2 fractions et de débiter le chantier en février-mars pour débiter une première phase de stabilisation début avril.

### Ch. de la Chapelle :

Le préavis municipal pour le tronçon « Ch. de la Chapelle » a été présenté au Conseil communal dans sa séance du 05 décembre 2024.

Le crédit de CHF 691'000.00 (hors subventions) a été refusé en raison d'un doute émis sur les matériaux prévus pour la réfection de la chaussée. Le projet a été mis en suspens.

### Rte de Cremières :

Le second tronçon prévoit quelques places d'évitement de façon à éviter un maximum l'endommagement des bordures de la chaussée lors des croisements entre 2 véhicules.

Cette procédure n'est cependant pas similaire au premier tronçon, car les emprises desdites places se situent en dehors du Domain Public (DP) et en zone agricole. La consultation des services de l'Etat est donc nécessaire avant de débiter une mise à l'enquête publique.

Le projet a donc été transmis à la DGMR pour examen préalable en date du 18 décembre 2024.

### **Diverses routes communales**

Le Ch. de la Vulpillière et le Ch. des Usillons ont bénéficié d'une légère réfection au cours de l'année 2024 en raison de l'aggravation de nids-de-poule.

Le Ch. des Moutons (en direction de la gare) s'est, quant à lui, vu offrir de nouveaux luminaires. Les bornes ont été remplacées par des candélabres afin de mettre un terme aux incivilités (destructions). Diverses routes ont profité d'un gravillonnage et d'un entretien ponctuel, notamment pour le traitement des fissures.

Pour le Ch. de Longchamp, le Ch. des Granges et le Ch. de la Fourmi un reprofilage a été exécuté.

Du côté du Verney, les bords du giratoire « Landi » ont été refaits à neuf, la passerelle piétonnière en direction du FairPlay a été réfectionnée et les défauts constatés sur la Rte du Vergnolet ont été supprimés.

### **Ch. de la Combaz-Teysaz - Glissement de terrain**

A la suite de fortes intempéries en fin d'année 2023, un glissement de terrain s'est produit en aval du Ch. de la Combaz-Teysaz.

Le plan de situation ainsi que diverses variantes de devis ont été réalisés par le bureau Gemetris SA. Les travaux consisteraient à :

- L'évacuation des matériaux qui ont glissé
- L'exécution de plateforme pour le remblayage
- Le remblayage / compactage avec des matériaux de remblai

En mars 2024, la DGE a précisé la nécessité de demander une mise en chantier anticipée, sans débiter les travaux avant l'autorisation formelle, sans quoi les éventuelles subventions ne pourraient être versées.

Le bureau Gemetris a également dû étudier d'autres variantes envisageables afin que la DGE puisse se prononcer sur la meilleure d'entre elles.

L'autorisation de mise en chantier anticipée a été réceptionnée en avril 2024 et les nouvelles propositions de variantes ont été soumises en mai 2024 à la DGE pour examen. La suite des événements sera détaillée dans le rapport de gestion 2025.

## Ch. des Plantaz - Sécurisation contre les chutes de pierres et blocs

La séance de réception des travaux a eu lieu le 14 mars 2024. La validation des derniers métrages est intervenue en avril de manière à pouvoir boucler le chantier. En juillet, le mandat pour le suivi pédologique a été adjugé à la société RWB.

En ce qui concerne l'entretien des mesures de protection, une convention a été adressée aux propriétaires concernés. En effet, sans un entretien « régulier » et une surveillance annuelle, la réalisation de ces travaux perd tout son sens. C'est pourquoi, il a été décidé de planifier les futurs travaux de la manière suivante :

- Un contrôle visuel à la fin de l'hiver (février-mars), soit une fois par année
- Un contrôle détaillé avec éventuellement un débroussaillage tous les 2 ans, mais
  - Le 1<sup>er</sup> tiers de paroi (Est) en 2026, le second en 2028 et le 3<sup>ème</sup> en 2030, le cycle est ensuite répété



*Aperçu des ancrages et des filets posés. Cliché pris à la fin des travaux*

## Tour de Marsens - Glissements de terrain spontanés (GSS)

A la suite de glissements de terrain spontanés (GSS) survenus le 14 décembre 2023 aux abords de la Tour de Marsens, des travaux d'urgence de sécurisation ont été réalisés par la société JPF Travaux Spéciaux.

En février 2024 et sur recommandation de l'Unité Dangers Naturels (UDN) de l'Etat de Vaud, la Municipalité a informé les propriétaires dont les parcelles se situent à proximité des glissements afin de leur signifier les dangers tout en leur demandant de limiter le temps de présence sur les parcelles viticoles en amont et en aval des glissements.

Une séance impliquant la Commune, le bureau Norbert SA, la DGMR, la DGE-Forêt, l'UDN et la DGAV a été organisée le 22 mars 2024 afin de définir les variantes de mesures à effectuer pour chaque site identifié selon les propositions transmises par le bureau de géologues.

Il a notamment été relevé lors de ladite séance que des mesures provisoires (exemple : pose d'une bâche) sont difficilement admissibles dans le cadre de l'octroi d'une subvention. De plus, l'évacuation des matériaux glissés n'est pas non plus subventionnée, ceux-ci ne représentant plus de danger. Les travaux ont pour but de revenir à la situation initiale, soit une situation de risque acceptable.

La séance a débouché sur l'obtention de l'autorisation de la DGE pour la réalisation des mesures de sécurisation anticipée.

En mai 2024, le mandat pour les prestations géologique a été adjugé au bureau Norbert SA tandis que le marché a été obtenu par JPF Travaux Spéciaux. Après avoir identifié les propriétaires concernés, une séance s'est tenue afin de leur présenter les travaux définis à exécuter.

La séance de démarrage du chantier a eu lieu le 22 août et les travaux se sont terminés le 05 septembre 2024 par le nettoyage des sites et l'évacuation du matériel par hélicoptère. La réception des travaux s'est déroulée sur site le 03 octobre 2024.



Site 1 :

- *Débitage du bloc instable*
- *Réalisation d'une longrine ancrée en béton*
- *Débroussaillage, coupes et reprofilage des terrains instables*



Site 2 :

- *Purge des blocs et des terrains instables*



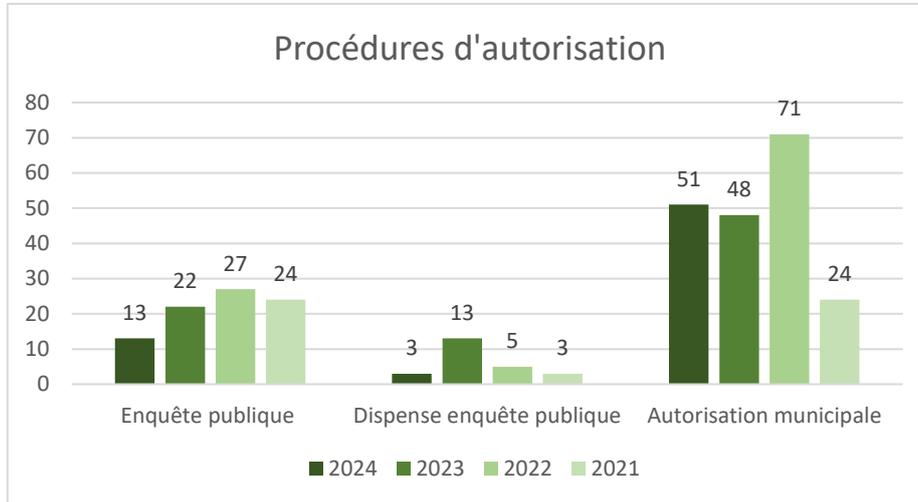
Site 4 :

- *Purge des blocs et des terrains instables*
- *Mise en place d'ancrage pour sécurisation de blocs par forage en rocher*

# POLICE DES CONSTRUCTIONS - URBANISME

Dicastère de M. Jean-Christophe Butty, Municipal

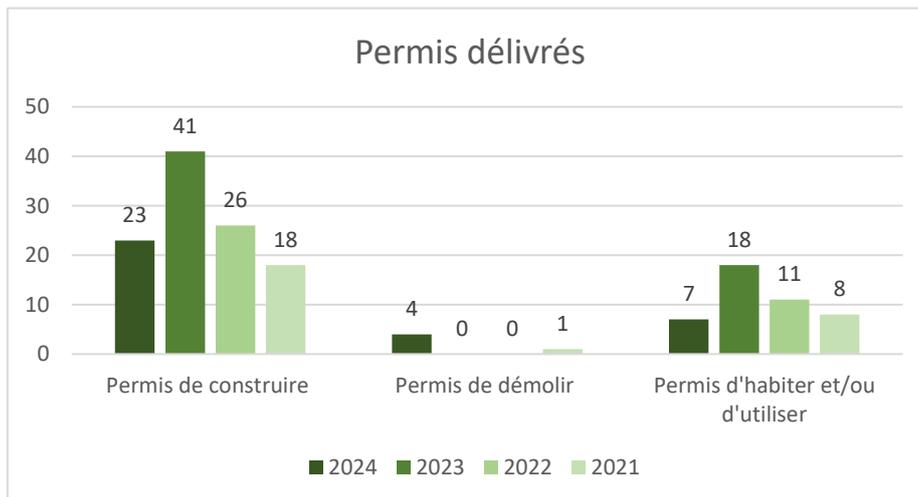
## Statistiques



Jusqu'au 30 juin 2022, l'art. 32a al. 1 let. d OAT imposait une installation solaire d'un seul tenant pour bénéficiaire d'une autorisation municipale, sans quoi un dossier de mise à l'enquête devait être établi.

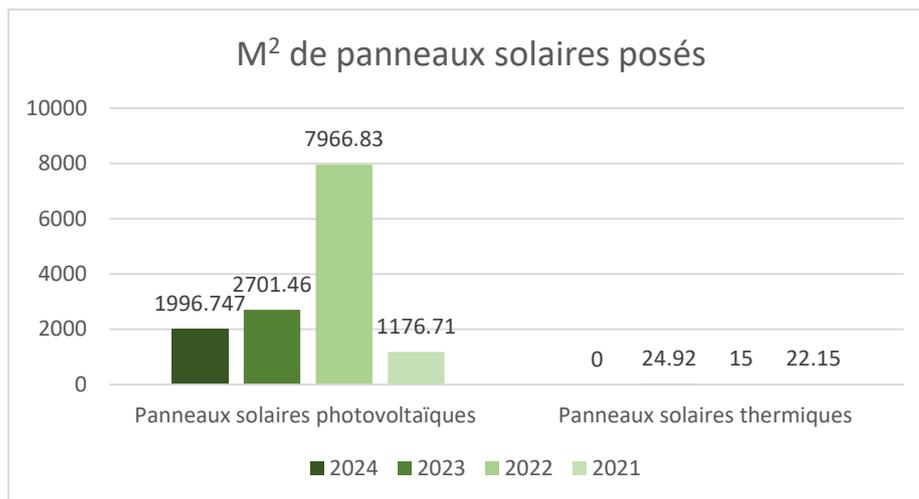
Quant aux pompes à chaleur (PAC) et sous réserve de certaines conditions, la procédure a été simplifiée dès février 2024 et l'art. 68c RLATC a été modifié.

Ces nouveaux éléments ont eu une incidence sur le nombre de mises à l'enquête déposées et le nombre d'autorisations municipales délivrées.



En 2022 et 2023, le nombre de demandes d'installation de PAC a fortement augmenté et celles-ci étaient encore soumises à permis de construire. Ceci peut expliquer une diminution du nombre de permis de construire accordé en 2024 en raison du changement de procédure.

Quant aux permis d'habiter/d'utiliser, la Municipalité est tributaire de l'annonce de fin de chantier pour les délivrer et il n'est de ce fait pas possible d'expliquer les variations.



*En 2022, 3 propriétaires de Puidoux ont installé à eux seuls 5'551 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques, ce qui explique cet écart entre les différentes années*

En 2024, 18 dossiers « hors zone à bâtir » / dossiers avant-projets ont été soumis pour examen préalable à la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL), contre 19 dossiers en 2023.

Un dossier a été soumis à l'appréciation de la Commission Consultative de Lavaux (CCL).

2 permis de construire ont bénéficié d'une prolongation d'une année, conformément à l'art. 118 al. 2 LATC.

### **Révision du Plan d'Affectation Communal (PACom) - Anciennement PGA**

En janvier 2024, la DGTL a accusé réception du PACom pour examen préalable tout en précisant que le rapport d'examen serait rendu au plus tard le 20 mars de la même année.

En parallèle, le dossier avait été transmis à la Commission Consultative de Lavaux (CCL) pour examen. Sa détermination a été rendue le 31 janvier 2024.

Par son courrier du 02 avril 2024, la DGTL a informé la Municipalité que le délai au 20 mars 2024 précédemment annoncé ne pouvait pas être tenu et que le rapport serait rendu dans les meilleurs délais.

### **Plan d'Affectation Cantonal Lavaux (PAC Lavaux)**

En mars 2024, la Commission Intercommunale de Lavaux (CIL) a informé les Communes touchées par le PAC Lavaux que le Grand Conseil vaudois avait suspendu les débats. La raison de ce report est due au traitement des oppositions de la CIL et des Communes.

La Commission du Grand Conseil vaudois en charge de ce dossier s'est fixée de nouvelles séances.

## Pompes à chaleur - Simplification de la procédure

La révision des règlements d'application a été validée par la Cour Constitutionnelle (CCST) dans son arrêt du 12 janvier 2024 (CCST.2023.0007), qui n'a pas été porté devant le Tribunal fédéral et a pu donc déployer ses effets selon le communiqué du 23 février 2024 de la DGTL.

Cette adoption, consistant à dispenser de permis de construire certaines PAC, a nécessité l'adaptation de l'art. 68c RLATC.

Ci-dessous les conditions à remplir pour bénéficier de la simplification de la procédure :

- PAC située à l'intérieur du bâtiment
- PAC située à l'extérieur du bâtiment qui :
  - S'intègre au bâti existant
  - N'excède pas un volume de 2 m<sup>3</sup>
  - Ne porte pas atteinte à d'autres intérêts prépondérants
  - Respecte les distances minimales vis-à-vis du voisinage
- A une altitude de plus de 1'000 mètres, le bâtiment nécessite le label « Minergie » ou un certificat CECB de classe C pour bénéficier d'une dispense d'autorisation de construire

## Demande préalable « hors zone à bâtir » - Modification de la procédure

Jusqu'au 31 mars 2024, les demandes préalables pour un projet situé en dehors de la zone à bâtir étaient transmises au Canton via les Communes.

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2024, les dossiers sont à transmettre à la Municipalité accompagnée du formulaire « Demande de préavis de la Municipalité ». Une fois le préavis réceptionné, la demande est adressée au Canton par le propriétaire ou le mandataire sur le site internet :

[www.vd.ch](http://www.vd.ch) → Territoire et construction → Aménagement du territoire → Hors zone à bâtir → Procédures d'autorisation de construire → Demande préalable hors zone à bâtir

## Guide paysage Lavaux

La Commission Intercommunale de Lavaux (CIL) a annoncé le 08 mars 2024 que la transition de l'ouvrage « guide paysage Lavaux » à l'ère numérique s'est achevée. Celui-ci a été mis en ligne en avril sur le site internet de la CIL.

**Le guide paysage Lavaux c'est quoi ?** Il s'agit d'un ouvrage de référence et de réflexions apte à guider les acteurs de la construction dans leur projet en Lavaux. Il a été conçu sous la forme de références et de recommandations pratiques. Il vise un développement durable du paysage de Lavaux où agriculture, viticulture, habitants et visiteurs cohabitent en bonne intelligence et travaillent à mettre en valeur l'authenticité du lieu.

## **Service des eaux**

---

### **Remplacement de la conduite eau et défense incendie « Crêt-Bérard**

Le chantier s'est terminé en date du 30 novembre 2021.

Néanmoins, le décompte final du bureau en charge du projet ayant tardé à être finalisé, la confirmation de participation financière de CHF 28'921.00 de l'ECA n'est intervenue qu'en janvier 2024.

### **Extension du réseau d'eau de Cremières**

Par son courrier du 15 avril, l'ECA confirmait sa participation financière de CHF 38'781.00.

Après une pause hivernale, une séance pour la reprise des travaux s'est déroulée sur site le 24 mai 2024.

En raison des charges administratives, l'autorisation de la DGE-Forêt afin de traverser le ruisseau de la Salenche avec une conduite a été compliquée à obtenir. Pour ce faire, la Municipalité a décidé d'écrire au Canton afin d'accélérer la procédure tout en indiquant que l'alimentation en eau de certaines habitations sur Chardonne est garantie uniquement par des sources privées, ce qui pourrait être problématique en cas de fortes chaleurs.

L'autorisation formelle d'exécuter les travaux dans le ruisseau a été réceptionnée en décembre.

### **Remplacement de la conduite d'adduction Mont-Chesau - Pré de Jour et mise en place d'une défense incendie à la Moille**

Après l'acceptation du crédit par le Conseil communal, la procédure des marchés publics « sur invitation » a été lancée pour obtenir des offres pour les parties « génie civil » et « appareillage », tout en précisant que les travaux de la première partie devaient débuter le 10 avril 2024, la montée du bétail étant prévue pour le 10 mai.

Dans le cadre de la défense incendie, l'ECA a confirmé sa participation financière de CHF 17'541.00.

Fin mars, l'Office de la Consommation (OFCO) a émis une remarque, non sur l'aspect technique du dossier, mais sur la procédure. En effet, le secteur étant situé en zone agricole et boisée, la DGE a dû être consultée sous forme de dispense d'enquête publique.



Dans le courant du mois d'avril, les offres pour les travaux de génie civil et d'appareillage ont été réceptionnées et ont été adjugées aux sociétés Grisoni-Zaugg SA et Lodovici SA.

Suite à l'approbation du projet par l'OFCO, la séance de démarrage des travaux s'est déroulée le 16 avril et la reconnaissance des ouvrages réalisés a eu lieu fin octobre.

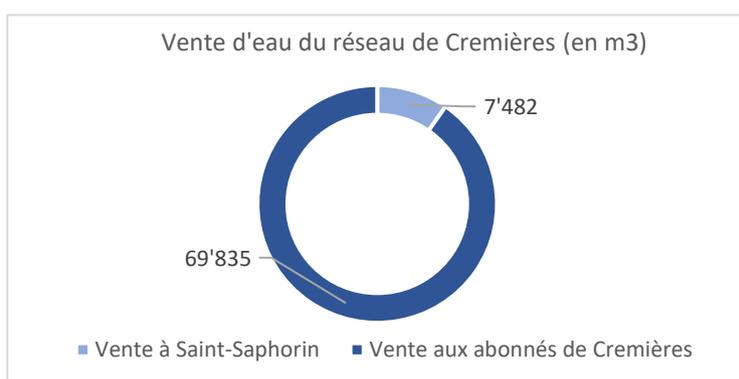
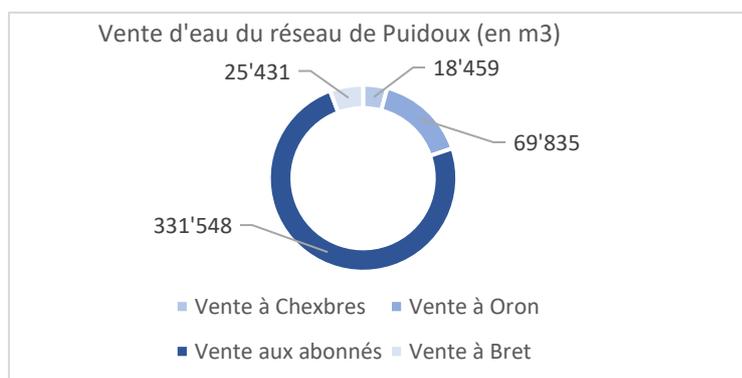
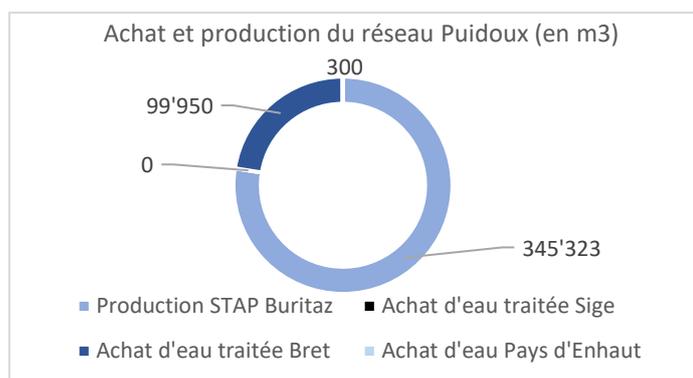
### Remplacement d'une conduite d'eau et de défense incendie à la Z.I. du Verney

En raison de travaux prévus par la Romande Energie SA, la conduite d'eau devra être déplacée sur certains tronçons. Il s'agit d'une occasion majeure pour Puidoux de développer le projet de remplacement de cette ancienne conduite en acier et en eternit.

De plus, la société Swisscom Suisse SA aura également des travaux à réaliser par le remplacement de gaines. Ces travaux profitent à toutes les entités, puisque les coûts liés aux travaux de fouille sont partagés.

Le début des travaux est prévu pour le premier trimestre 2025.

### Achat et vente d'eau - Statistiques



## **Contrôle des installations**

Un contrôle des installations communales a été réalisé par l'OFCO le 05 septembre. A cette occasion, l'excellent entretien des ouvrages a été relevé.

Quelques corrections, de minime importance, ont dû être effectuées, notamment l'ajout d'un robinet sur la prise d'eau pour prélever les échantillons.

## **Réservoir des Usillons**

Le réservoir des Usillons s'est vu offrir un nouvel automate qui sera mis en fonction en 2025.

## **Station de Pompage (STAP) de la Buritaz**

Les offres pour le remplacement du compresseur et de l'automate de la STAP de la Buritaz ont été adjugées en 2024.

## **Plan Energie et Climat Communal (PECC)**

En janvier 2024, des modifications ont été apportées au PECC. Celles-ci ont ensuite été discutées à l'occasion d'une seconde séance en présence de la Commission du Conseil communal.

L'Office Cantonal de la Durabilité et du Climat (OCDC) a versé une subvention en mars, puis une seconde en août 2024.

La Commission du Conseil communal a pris la décision d'organiser le Forum Energie et Climat le 03 octobre où le public a eu l'occasion d'assister à la conférence du Professeur Christophe Ballif, Directeur au Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique et du laboratoire photovoltaïques à l'EPFL.

Celle-ci s'est suivie par une visite de stands d'entreprises (Ström SA, TechnSun, Freesun, Solution Energie, Osola) afin d'échanger sur les solutions concrètes.

C'est avec un bilan positif que la soirée a pris fin : pas loin de 100 participants, des intervenants de grande qualité et un public intéressé.

Le PECC de la Commune de Puidoux est consultable sur le site internet de la Commune :

[www.puidoux.ch](http://www.puidoux.ch) → officiel → pilier public → Plan Energie et Climat Communal (PECC)



## Etude solaire

En parallèle de la mise en œuvre des mesures du PECC, la Municipalité a mandaté la société Ström SA afin de réaliser une étude d'installations photovoltaïques.

Celle-ci a permis d'évaluer la faisabilité technique et économique d'ajouter des panneaux solaires photovoltaïques en toiture sur les bâtiments communaux.

Evidemment, de telles installations ont des coûts certains. Néanmoins, cette étude a permis de prioriser certains bâtiments à d'autres et en cas de réfection, le potentiel énergétique du bâtiment communal avec panneaux solaires est connu.

La séance de présentation du résultat de l'étude a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 2024 en présence de la Municipalité in corpore.

## Protection civile - Protection de la population

---

### ORPC

Le test annuel des sirènes du Canton de Vaud s'est déroulé, comme à son habitude, le 1<sup>er</sup> mercredi de février, soit le 07 février.

Le 15 juillet 2024, la population vaudoise s'est réveillée en sursaut par le déclenchement accidentel des sirènes dû à une erreur de manipulation lors du test de contrôle de fonctionnement.

*Le rapport d'activité 2024 complet de l'ORPC est consultable  
auprès de l'administration communale ou sur leur site internet [www.orpclavauxoron.ch](http://www.orpclavauxoron.ch)*

### Plan canicule

Comme chaque année et afin d'anticiper les grosses chaleurs, des flyers répertoriant les conseils généraux ont été commandés auprès de l'ORPC.

Courant du mois de mai, les formulaires d'inscription au plan canicule 2024 ont été envoyés aux seniors ainsi qu'aux personnes vulnérables.

12 personnes ont sollicité leur inscription. Un grand merci à la section Puidoux des Paysannes Vaudoise pour sa précieuse collaboration !

## SDIS Cœur de Lavaux - Défense incendie

---

### Défi des 10 ans du SDIS Cœur de Lavaux

En 2024, le SDIS Cœur de Lavaux a soufflé sa 10<sup>ème</sup> bougie ! A l'occasion de ce jubilé, notre service de défense incendie s'est lancé le défi de pomper l'eau du lac Léman jusqu'à la Tour de Gourze le 09 novembre.



## Service de ramonage

M. Marc-André Mosimann, maître-ramoneur officiel, a dénoncé son contrat avec effet au 31 décembre 2025.

Plusieurs séances ont eu lieu entre les Communes liées par la convention afin de préparer les divers documents nécessaires à l'engagement de son successeur.

## EAUX USEES – LACS & COURS D'EAU – ENVIRONNEMENT – FORÊTS

Dicastère de M. Daniel Burloud, Municipal

### Lacs & Cours d'eau

---

#### Renaturation du Forestay et du Longiron

Une adjudication complémentaire a été envoyée à la société Gasser SA pour la fourniture de blocs d'enrochement et la réalisation d'une assise en béton pour ceux-ci.

Les travaux de coupe d'arbres, de nettoyage et d'évacuation, de dessouchage et d'élagage ont été exécutés par la société Métraux Entreprise Forestière.

Au printemps 2024, une séance de réception de l'ouvrage réalisé sur la parcelle 89 a été organisée à la suite de l'ensemencement de celle-ci.

L'ensemencement hydraulique de l'ensemble du chantier a été confié à la société Biosaule Sàrl.

Le plan de plantation pour l'hiver 2024/2025 a été réceptionné courant de l'été et annonçait gentiment la fin du chantier de la renaturation du Forestay et du Longiron.

La séance de fin de chantier en présence de l'Etat de Vaud et du bureau Triform SA a eu lieu le 27 novembre et s'est déroulée de la manière suivante :

- Réception des plantations au Vergnolet
- Présentation du bilan et de la situation financière et remise des plans d'exécution
- Séance avec le bureau B+C Ingénieurs SA pour les prestations attendues pour la partie foncière

Les derniers travaux fonciers sont prévus pour le printemps 2025, notamment pour le réarbornement des parcelles et la mise à jour du registre foncier.



*Fin des travaux – Verney*

## Assainissement du ruisseau de Puidoux (Forestay)

En raison de l'absence de nouvelles de la DGE-Forêt, le bureau Giacomini & Jolliet SA a recontacté l'Etat de Vaud en précisant que l'autorisation devenait urgente, les travaux forestiers étant prévus pour le 16 avril et les travaux de génie civil dès le 29 avril.

Le préavis tant attendu a été réceptionné le 25 avril ce qui a nécessité le report du début du chantier. La séance de démarrage a pu être organisée le 07 mai 2024.

Les riverains du Ch. des Chaux ont été reçus le 13 mai afin de leur expliquer le déroulement du chantier ainsi que les contraintes, notamment la fermeture de la route, durant les travaux.

Afin de répondre à certaines normes en vigueur, la barrière située le long du Ch. des Chaux a fait peau neuve.

Les travaux se sont terminés le 28 octobre et les subventions sont attendues pour le début de l'année 2025.



*Exécution des travaux du ruisseau*



*Exécution des travaux de la voûte*

## **Etanchéification du ruisseau de la Salenche**

Suite aux grosses intempéries de fin d'année 2023, le tronçon du ruisseau de la Salenche, nouvellement étanchéifié et réfectionné, a subi passablement de dégât et les matériaux mis en place dans le fond de son lit se sont retrouvés en aval du tronçon, créant de gros débordements.

Sous la supervision du Voyer des eaux, une première intervention d'urgence a été réalisée pour vider les matériaux charriés en bas du secteur pour que le ruisseau retrouve un gabarit hydraulique acceptable. Puis, un relevé général et un état des lieux ont été effectués pour définir les responsabilités de chacun et surtout définir les travaux de remise en état et de consolidation.

Toujours sous le contrôle du Voyer des eaux, les propositions du bureau d'ingénieur ont été validées et les travaux de remise en état ont pu être mis en œuvre.

Comme pour le projet d'étanchéification, tous ces travaux seront subventionnés.

Lors des mêmes intempéries, un deuxième secteur du ruisseau, plus en aval côté Cremières, a subi des effondrements et autres dégâts. Avec l'accord de l'Etat de Vaud, les travaux de remise en état et de sécurisation de ce nouveau secteur ont pu être commandés à la même entreprise intervenant pour le chantier précédent, mutualisant ainsi les interventions, les évacuations et les fournitures de matériaux. Cette mutualisation permis de limiter les coûts de ces travaux.

Tous les travaux ci-dessus se sont réalisés en collaboration avec la Commune de Chardonne et une répartition des coûts s'est effectuée à parts égales.

## **Divers travaux sur les ruisseaux**

### Le Longiron

En parallèle des travaux de renaturation du Forestay et du Longiron, La Municipalité a profité de la présence de la société Gasser SA pour effectuer la réfection des berges en enrochement du ruisseau du Longiron, travaux qui n'étaient pas prévus, ni inclus dans le préavis municipal.

### Le Forestay

A la hauteur de la « Raisse » (Rte du Village), le mur de soutènement situé au bord du ruisseau a été réfectionné.

Tout comme les travaux du Longiron ci-dessus, la société Gasser SA, présente pour les travaux de la renaturation, s'est chargée de ce mandat non compris dans les travaux de renaturation du Forestay et du Longiron.

## Forêts

---

### **Forêt du Corbéron - Pra Chesau**

Après la constatation d'arbres malades dans la forêt du Corbéron – Pra Chesau (DP 1396), une visite a été planifiée en présence de la DGE, du garde forestier et de l'exploitant du pâturage.

Le devis établi par la société Pasche & Cie en vue d'effectuer l'abattage de ceux-ci a été transmis à la DGE afin de connaître le taux de subventionnement.

La décision de subvention à hauteur de 60% est intervenue courant du mois de mai.

### **Forêt aux abords du ruisseau du « Grenet »**

Une famille de castors s'est établie aux abords du ruisseau du Grenet, ruisseau situé sur les territoires des Communes de Puidoux et Forel (Lx).

Pour une question de sécurité, il a été nécessaire d'abattre les arbres grignotés par les rongeurs.

La DGE a octroyé une subvention à hauteur de 60%. Le solde du montant a été partagé, à part égale, entre les Communes de Puidoux et Forel (Lx).



*Travaux réalisés par nos amis les castors*

### **Journée du martelage 2024**

La traditionnelle journée du martelage a eu lieu le 28 juin en présence d'une délégation du Conseil communal, des membres de la Municipalité, du personnel communal et du garde forestier. Le marquage des arbres a eu lieu aux endroits suivants :

- Crêts de Publoz : 76 m<sup>3</sup>
- La Moille : 407 m<sup>3</sup>

La matinée s'est terminée par un moment de convivialité à la Buvette du Mont-Chesau.

## Environnement

---

### Renouées du Japon

Les actions pour l'arrachage des renouées du Japon 2024 ont repris au début du printemps. Cette année, 9 journées ont été planifiées. La première intervention a eu lieu à Treytorrens le 06 avril afin de profiter du niveau bas du lac pour faciliter l'arrachage.

Ces journées ont été organisées conjointement par les Communes de Puidoux et Bourg-en-Lavaux, avec le soutien et la participation de la société de Sauvetage de Cully-Davel et de la DGE.

Le bilan 2024 de Puidoux a été établi par l'Association pour la Sauvegarde du Léman (ASL), il est le suivant :

- 3 lieux nettoyés
- 390 m<sup>2</sup> de surface arrachée
- 865.53 kg de plante arrachée
- 8 demi-journées dédiées à l'arrachage, soit 153.75 heures
- 67 bénévoles dévoués à cette cause



***Mais quels dangers représentent cette plante ? Ses racines permettent une repousse massive après l'hiver et un bon étalement au sol. C'est ainsi la première plante à repousser au printemps, empêchant les plantes indigènes de trouver leur place. De plus, elle émet des substances toxiques par ses racines afin de limiter le développement des autres plantes.***

### Coup de balai 2024

L'EPSCL a participé une nouvelle fois à l'événement « Coup de balais » qui s'est déroulé le 22 mars. Un grand merci aux élèves et aux enseignants pour leurs engagements en faveur de notre planète.

Selon Cosedec, Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets, l'édition 2024 a réuni plus de 3'000 bénévoles sur plus de 100 actions en un weekend pour le ramassage des déchets sauvages sur les Cantons de Vaud et Fribourg.

Le prochain rendez-vous contre le littering aura lieu les 28 et 29 mars 2025.

## Eaux usées

---

### **STAP Vergnaulaz, Forel et Nachonnaz / STAP Praz-Pourri**

Les contrôles des installations électriques ont été réalisés courant de l'année 2024, conformément aux exigences de l'OIBT.

## **DOMAINES & BÂTIMENTS - VIGNOBLES - CULTES - STES LOCALES**

Dicastère de M. Denis Destraz, Municipal

## **Bâtiments communaux & Domaines**

---

### **Réfection de l'Auberge communale**

A la suite de l'acceptation du préavis municipal en septembre 2023 par le Conseil communal, la Municipalité a organisé diverses séances pour la préparation des travaux.

Après réception des diverses offres, les mandats ont été adjugés aux entreprises suivantes :

- JDC Electricité
- A. Zoppi Sàrl
- Menuiserie Jossevel & Fils SA
- Ganty SA
- René-Pierre Cordey
- BâtiLavaux Construction
- Gastro-Conform
- MMCC Carrelage conseil
- Schaller Uto AG

Les travaux ont pu débuter le 08 janvier et se sont terminés fin février 2024. Un merci particulier à M. Udo Fuchs pour le suivi du chantier et aux entreprises pour le travail acharné qui a permis de maintenir les délais prévus.

L'Auberge communale a pu retrouver sa clientèle le 07 mars dans une nouvelle ambiance, mais tout autant chaleureuse, marquée par une décoration « made in Lavaux ».

### **Démolition et reconstruction du chalet d'alpage de la Moille**

Les entreprises ayant déposé une offre ont été avisées que le préavis avait été retiré lors de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2023. Il a été précisé que le projet n'était pas abandonné et qu'une reprise de contact se ferait en temps opportun.

Au sein des utilisateurs du chalet, différentes idées s'opposaient pour l'élaboration d'un nouveau projet et c'est donc 2 variantes pour la charpente et 2 variantes pour la fosse à purin avec un volume différent qui ont été présentées lors d'une assemblée extraordinaire de la Société d'Alpage en septembre 2024. La variante plébiscitée fera l'objet d'un nouveau préavis municipal en 2025.

## **Maison de Commune - Projet d'assainissement**

Depuis environ 2 ans, des traces d'humidité et de moisissures sont apparues dans les appartements de la Maison de Commune.

Après contrôle de l'état des fenêtres, et de l'étanchéité du bac à fleurs Ouest, quelques pierres de Bourgogne ont été déposées pour examiner l'état de l'isolation périphérique. Il s'est avéré que des fouines se sont introduites par les pieds de façades et ont endommagé l'isolation jusque dans la charpente.

Pour remédier à ces problématiques, la Municipalité a pris la décision d'établir un projet complet d'assainissement de la Maison de Commune et ainsi répondre aux normes en vigueur et aux enjeux actuels de la transition énergétique.

Les locataires ont été avisés des intentions de travaux de la Municipalité et d'ici la mise en chantier, des travaux de nettoyage et de retouches de peinture seront réalisés en début d'année 2025.



*Clichés pris lors de la dépose des pierres*

## **Chapelle - Toiture**

Pour faire suite à l'intervention en juin 2023 de la société James Enveloppe du Bâtiment en raison de l'état de la toiture de la Chapelle, un dossier photos a été remis à la Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine (DGIP).

Après la visite sur place du Conservateur Cantonal des Monuments et Sites, puis d'un expert en charpente historique, il ressort du rapport que la charpente est en excellent état, mais qu'à l'occasion du remplacement des tuiles faîtières brisées, il est également admis de remplacer les lattes, dont certaines commencent à pourrir, insuffisamment protégées de la pluie par de très anciennes tuiles, qu'il conviendra également de remplacer, tout en maintenant une mixité évitant ainsi un aspect visuel trop moderne.

## **Buvette du Mont-Chesau**

La journée du 29 février a débuté par l'état des lieux de la Buvette du Mont-Chesau, des chalets et de l'appartement en présence de M. Pierre Erb, ancien tenancier.

Les nouveaux gérants, Mme et M. Louise Paul et Joël Bovy, ont emménagé au Mont-Chesau le 1<sup>er</sup> avril et ont pris les rênes de la Buvette du Mont-Chesau le 1<sup>er</sup> juin 2024.

## **Entretiens des bâtiments communaux**

### Abattoir communal :

- Remplacement du compresseur d'air
- Contrôle des installations électriques et petits travaux selon le rapport

### Appartement du Vergnolet :

- Remplacement du moteur de la pompe de la chaudière à gaz
- Réparation du sèche-linge

### Auberge de la Crochettaz :

- Réparation d'une table réfrigérée
- Réparation du chauffage

### Auberge communale :

- Remplacement de la machine à café et du chauffe-tasses
- Raccordement à la fibre optique
- Installation d'un Wifi
- Petits travaux selon le rapport OIBT et pose de détecteurs de mouvement
- Remplacement de l'échangeur d'eau chaude
- Réparation de l'installation solaire
- Réparation de la régulation du chauffage
- Réparation du steamer, du lave-vaisselle et de la chambre froide
- Pose de film solaire aux fenêtres de la salle à manger
- Remplacement des fenêtres de l'appartement

### Chapelle :

- Révision partielle de l'orgue et traitement fongicide préventif

### Complexe de la Grande-Salle :

- Réfection de la peinture de la salle des Sociétés (bulles)
- Doublage extérieur de la porte du sous-sol
- Installation d'un système d'optimisation du chauffage
- Pose d'un réseau Wifi

### Cure :

- Entretien de la chaudière

### Hangar communal :

- Réfection de la toiture suite aux dégâts d'une tempête

### Maison de Commune :

- Raccordement à la fibre optique
- Remplacement d'un panneau d'affichage à l'entrée Ouest
- Remplacement d'un cadre de porte cirronné au local d'archives
- Réparation d'une porte sectionnelle de garage
- Remplacement des poussoirs d'éclairage à l'entrée Est
- Remplacement des cylindres à clé d'un appartement et de 3 locaux
- Réfection de la salle de bain d'un appartement
- Remplacement d'un frigo d'un appartement

### Mont-Chesau :

#### Buvette

- Achat d'une machine à glaçons et de matériel de cuisine
- Réparation du steamer, de la cuisinière, de la machine à café, d'un frigo et du lave-vaisselle
- Remplacement du store de la terrasse
- Installation d'un Wifi
- Vidange du séparateur de graisse
- Pose d'une barrière en bois vers la place de jeux
- Evacuation d'une benne de déchets

#### Appartement :

- Réfection de la peinture
- Remplacement de 2 fenêtres à la cuisine
- Remplacement de la batterie de cuisine, de la hotte de ventilation, du frigo et de la cuvette des WC
- Remise en état de la chaudière
- Pose d'une porte anti-feu

#### Grand Chalet :

- Blindage des virevents Ouest et remplacement de la porte à l'étage

#### Chalet de la Moille :

- Réparation de l'installation électrique de la chambre et de la cuisine

### Pergola du Village :

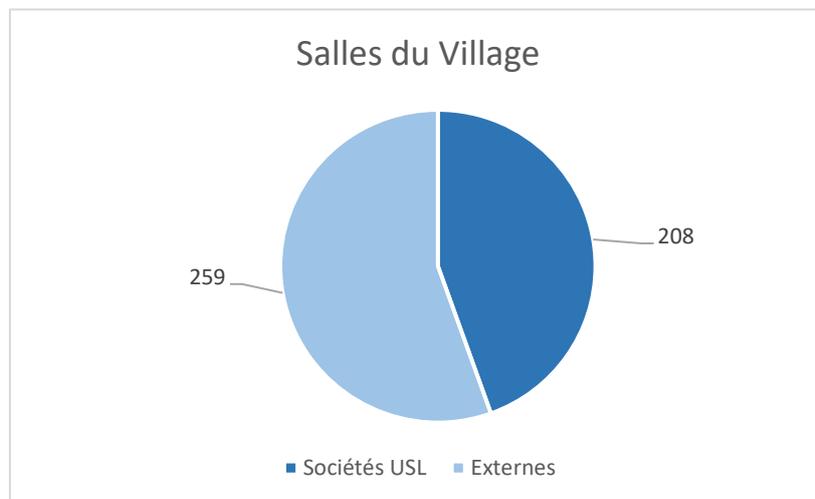
- Installation d'une couverture translucide

### Stand de tir la Vulpillère :

- Remplacement des panneaux acoustiques des tunnels de tir
- Remplacement des bandes caoutchouc centrales des 6 cibles

## Salles du Village - Statistique des locations

Afin d'avoir un aperçu de la popularité des salles communales, une statistique a été établie sur les locations :



*Les chiffres correspondent au nombre de demandes de locations. C'est-à-dire qu'une société qui louerait la Grande-Salle et la cuisine du rez, seule une location est comptabilisée et non deux.*

*Ces données ne comprennent pas l'utilisation des locaux pour les besoins de la Municipalité.*

## ECOLES - SPORTS - INFORMATIQUE - SOCIAL

Dicastère de M. Jean-François Rolaz, Municipal

### Ecoles & Sports

#### Salle Forestay - Dégâts sur la toiture

A la suite de l'ouragan du 22 juin 2023 qui avait endommagé la toiture de la Salle Forestay, le devis des réparations ainsi qu'un dossier photos avaient été transmis à l'ECA en vue d'une indemnisation. Le devis a été accepté par l'ECA en août 2024 comme base de calcul d'indemnité.

A l'exception de la franchise légale de CHF 200.00, l'ECA a pris l'entier des frais à sa charge faisant suite à l'envoi des copies des factures.

#### Réaménagement de la zone sportive du Verney

Mi-février, une demande d'offre a été adressée à 2 bureaux pour l'exécution des phases SIA 31, 32 et 33. Les 2 propositions ont été réceptionnées dans le délai accordé.

Une fois l'adjudication remise au bureau Sportfloor SA, diverses séances ont été organisées pour la création du projet définitif.

De manière à prendre en compte l'ensemble des besoins des utilisateurs de la zone sportive, une rencontre a eu lieu début octobre avec l'EPSCL, le club de pétanque, le FCPC et la voirie communale. Hormis de légères adaptations à apporter, le projet convient aux différentes parties.

Les demandes de subventions ont été adressées au Service de l'Education Physique et du Sport (SEPS) ainsi qu'à la Fondation « Fonds du Sport Vaudois » (FSV).

Fin novembre, le nouveau projet tenant compte des remarques des sociétés a été validé par celles-ci.

En ce qui concerne les subventions :

- La FSV a confirmé l'octroi de la subvention début décembre ;
- Le SEPS : en fin d'année, la subvention cantonale ainsi que le taux n'ont pas été confirmés. Ces informations seront connues une fois que le Grand Conseil vaudois aura pris position sur l'initiative déposée par M. Aschwanden, Député.

### **Bâtiments scolaires – Identification et assainissement de l'amiante**

En 2024, le Département de l'Enseignement et de la Formation professionnelle (DEF) et le Département de la Santé et de l'Action Sociale (DSAS) ont lancé l'opération « amiante et bâtiments scolaires ».

Celle-ci a été initiée par le Plan d'action amiante de 2016 du Conseil d'Etat, visant à assurer que l'ensemble des bâtiments scolaires ne contiennent plus de matériaux amiantés dangereux pour la santé des élèves et de toutes les personnes fréquentant les établissements scolaires. Il a été demandé aux Communes vaudoises d'identifier ces matériaux par le biais d'un rapport diagnostic amiante pour tous les bâtiments scolaires construits avant 1991 et de procéder aux éventuels assainissements nécessaires.

Le résultat pour les bâtiments de Puidoux sont attendus pour le début de l'année 2025.

***Mais pourquoi avant 1991 et pas après ? L'amiante a été massivement utilisé au cours du 20<sup>ème</sup> siècle dans les bâtiments et l'industrie pour sa résistance au feu, son pouvoir isolant, sa solidité, sa stabilité chimique et sa flexibilité. Toutefois, les fibres d'amiante sont nuisibles pour la santé lorsqu'elles entrent dans les voies respiratoires. C'est pourquoi l'amiante est interdit d'utilisation et d'importation en Suisse depuis 1989 et n'est plus utilisé dans les constructions depuis 1991. Les bâtiments construits dès 1991 ne peuvent donc plus contenir d'amiante.***

### **Entretiens des bâtiments scolaires et sportifs**

#### Collège de Grangeneuve :

- Contrôle des installations électriques
- Installation d'une cuisine pour la « classe verte »
- Remplacement du tube de flamme du brûleur
- Remplacement du four de la « classe verte »

#### Collège de Publoz :

- Raccordement à la fibre optique
- Installation de 6 antennes Wifi
- Remise en état de la chaudière
- Alimentation en électricité de l'ancien local citerne

### Collège de Puidoux-Village :

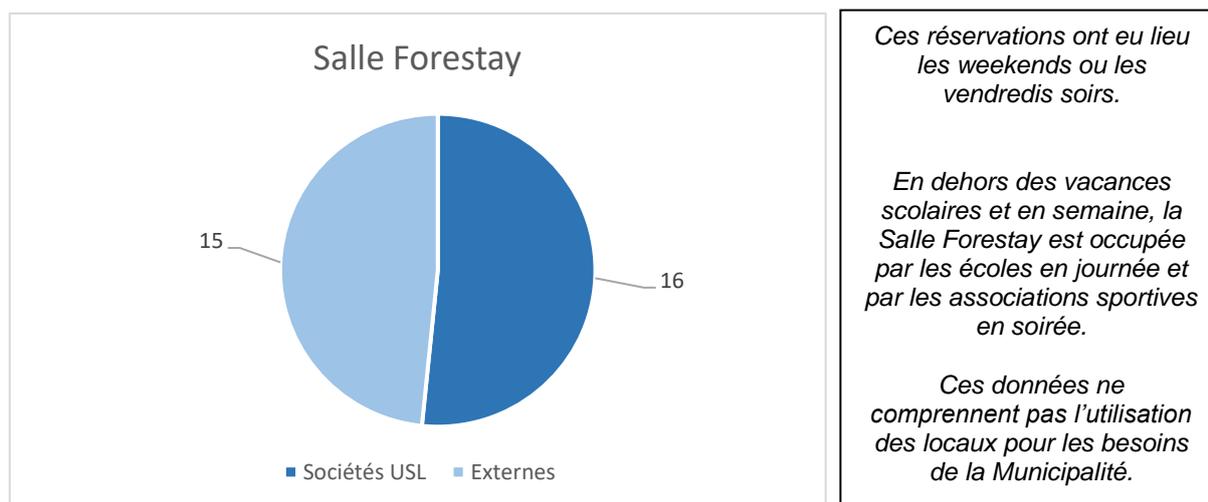
- Contrôle des installations électriques
- Fabrication et pose d'une main courante entre le rez-de-chaussée et le sous-sol
- Raccordement à la fibre optique
- Remplacement de stores
- Installation de 2 antennes Wifi

### Salle Forestay :

- Modification de l'entrée principale
- Achat d'une autolaveuse
- Raccordement à la fibre optique
- Contrôle des extincteurs
- Installation de rideaux vers les entrées (coupe-froid)

### **Salle Forestay et buvette FCPC - Statistique des locations**

Afin d'avoir un aperçu de la popularité des salles communales, une statistique a été établie sur les locations de la Salle Forestay et de la buvette FCPC :



En ce qui concerne la **buvette du foot**, celle-ci a été louée par 6 personnes externes en 2024. A noter que ce bâtiment est occupé par le FCPC en semaine durant les entraînements et les samedis durant la saison des matches.

### **Site internet**

Le nouveau site internet est entré en fonction dans le courant de l'année 2023 avec de nouvelles fonctionnalités, notamment l'intégration d'actualités sur la page d'accueil ainsi qu'une nouvelle mise en page.

Les responsabilités liées à la mise à jour du site internet ont été réattribuées au sein du greffe municipal, M. Mehdy Henrioud et de l'Office de la population, Mme Annick Vouilloz, en 2024. Ces changements ont nécessité une formation complète dispensée par le fournisseur Innovative Web SA (anciennement i-com).

### **Groupe T2i (fournisseur informatique)**

Une offre a été demandée au Groupe T2i afin d'envoyer les fiches de salaire par courriel sécurisé. Après sondage effectué au sein du personnel communal, il en est ressorti que seulement 2 personnes souhaitaient recevoir leur fiche mensuellement.

Au vu du montant pour la mise en œuvre et du peu d'intérêt, il a été décidé de maintenir la procédure actuelle, soit :

- D'imprimer les fiches mensuellement pour les collaborateurs qui le souhaitent
- D'imprimer les fiches uniquement lors d'un changement de traitement et/ou sur demande d'un collaborateur

En mai, une maintenance Windows a été utile. Après la mise à jour effectuée à distance, le Groupe T2i s'est déplacé dans les locaux de la Commune afin de s'assurer que tous les postes de travail soient bien actualisés.

La maintenance Cisco FirePower a été renouvelée pour une durée de 2 ans. Il s'agit de solutions pour garantir la sécurité du réseau. Ce dispositif est utilisé pour la protection contre les menaces, la gestion des pare-feu, l'analyse des flux réseau, la détection et la prévention des intrusions ainsi que pour la gestion du filtrage des contenus et applications.

Le contrat de maintenance de la Gestion Electronique des Documents (GED) de la Bourse communale, appelée jusqu'à 2024 « Xpert.Capture », a pris fin au 31 décembre. Une migration a été réalisée sur la nouvelle application « Youdoc Aquisition ». Les devis en lien avec ces changements ont été adjugés en conséquent.

En automne 2024, une rencontre s'est déroulée en terre valaisanne afin de discuter du budget 2025 lié aux prestations informatiques.

Le système des locations des salles a été désactivé le 20 décembre 2024 afin d'accueillir en 2025 un tout nouveau programme, plus intuitif et simple d'utilisation, tant pour les collaborateurs que pour les locataires. En effet, le système proposé pour le Groupe T2i jusqu'à fin 2024 ne permettait pas de répondre aux besoins de la Commune, ce qui pouvait générer passablement de problèmes lors des réservations et de l'utilisation interne du programme.

Au cours de l'année 2024, 1 ordinateur ainsi que 2 écrans obsolètes ont été remplacés.

### Fondation en faveur des familles

Structure	Capacité d'accueil	Taux de fréquentation	Equipe éducative	Direction	Aide de maison
Fontaine magique (écoliers)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 84 places tous les jours</li> <li>• 25 places uniquement à midi (5P)</li> <li>• 24 places uniquement à midi (1P et 2P)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 93.42% à midi</li> <li>• 86.90% après-midi</li> <li>• 185 écoliers inscrits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12.52 EPT</li> <li>• 4 remplaçants sur appel</li> <li>• 2 apprentis</li> <li>• 1 stagiaire préalable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 EPT direction pédagogique</li> <li>• 1 EPT adjoint pédagogique</li> <li>• 0.6 EPT direction et collaboratrice admin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 EPT</li> </ul>
Fontaine magique (moyens)	30 places	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 76.88%</li> <li>• 44 inscrits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4.8 EPT</li> <li>• 5 remplaçants sur appel</li> <li>• 2 apprentis</li> <li>• 1 pré-apprenti</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0.6 EPT direction pédagogique</li> <li>• 0.3 EPT direction et collaboratrice admin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0.525 EPT</li> </ul>
Garderie Marmouset	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 places à la nurserie</li> <li>• 21 places chez les trotteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 24 bébés (74.22%)</li> <li>• 33 trotteurs (78.41%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10.10 EPT</li> <li>• 5 remplaçants sur appel</li> <li>• 3 apprentis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0.8 EPT direction pédagogique</li> <li>• 0.2 EPT adjoint pédagogique</li> <li>• 0.4 EPT direction et collaboratrice admin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 EPT</li> </ul>

### Accueil familial de jour

En 2024, l'accueil familial de jour était composé de 18 accueillantes, soit 2 de plus qu'en 2023, qui ont accueilli au total 95 enfants (41 préscolaires et 54 parascolaires) pour un total de 58'709 heures d'accueil, soit 1'600 heures de plus qu'en 2023.

Fin 2024, les accueillantes étaient réparties de la manière suivante :

- 6 accueillante à Bourg-en-Lavaux
- 2 accueillantes à Chexbres
- 8 accueillantes à Puidoux
- 1 accueillante à Rivaz
- 1 accueillante à Saint-Saphorin

## Conclusions

---

Conformément à l'art. 4 al. 2 de la Loi sur les Communes Vaudoises (LC-VD – BLV 175.11), « la Municipalité doit rendre compte au Conseil communal, à l'occasion du rapport sur sa gestion, de l'emploi qu'elle a fait de ses compétences ».

Il est difficile de synthétiser en quelques lignes l'ensemble de ce qui a été réalisé.

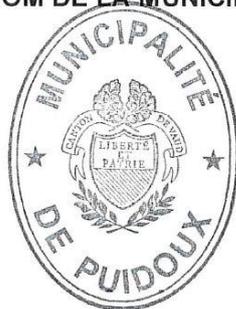
Le rapport de gestion vise à vous donner une vue la plus exhaustive possible de l'ensemble des réalisations et activités menées à bien ou commencées en 2024.

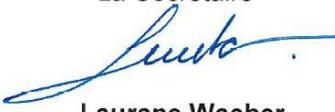
Nous espérons avoir permis aux membres du Conseil communal de prendre connaissance des multiples tâches incombant à l'Exécutif, à l'administration communale et aux divers services communaux et intercommunaux.

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'approuver la gestion relative à l'exercice 2024 et d'en donner décharge à la Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
  
René Gilliéron



La Secrétaire  
  
Laurane Waeber

Rapport de gestion adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2025

**Municipal responsable** : Monsieur René Gilliéron, Syndic

